

Alliance

AUTORITÉS LOCALES
SOCIÉTÉ CIVILE POUR UNE
AUTRE GOUVERNANCE DES
Migrations

PANORAMAS DES ALLIANCES ENTRE AUTORITÉS LOCALES ET SOCIÉTÉ CIVILE : **BARCELONE**

L'Alliance Migrations est un projet fondé et animé par :



O-C-U
ORGANISATION
POUR UNE CITOYENNETÉ
UNIVERSELLE



ANVITA
ASSOCIATION NATIONALE
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS



PRÉAMBULE

Pour un accueil inconditionnel et une citoyenneté universelle

Vers un socle commun des territoires

L'Alliance Migrations¹ vise un changement de cap local et global pour sortir de l'impasse dramatique dans laquelle nous enferment les politiques actuelles de non-accueil. Pour ce faire, elle œuvre à une échelle française, européenne et internationale à encourager et mettre en valeur les alternatives concrètes portées par les autorités locales en lien avec la société civile en matière d'accueil digne, de citoyenneté et de respect des droits fondamentaux.

En s'appuyant sur des territoires inspirants, l'Alliance Migrations souhaite tisser entre eux un fil rouge autour de 4 objectifs principaux :

- La mise en avant des politiques alternatives portées par les territoires
- La démultiplication de bonnes pratiques et la coopération entre territoires
- L'ancrage terrain du projet de l'Alliance : la preuve par l'action !
- A terme, le portage d'un plaidoyer commun pour une autre gouvernance des migrations

Ce projet a été initié dans 5 villes pilotes : Lisbonne, Barcelone, Palerme, Grenoble et Montreuil où des volontaires ont pris part aux actions portées par les acteurs locaux et fait un travail d'analyse sur 5 mois.

États des lieux non exhaustifs de ces territoires, les travaux des volontaires de l'Alliance Migrations nous offrent pour chacun de ces territoires une vision d'ensemble des enjeux autour des migrations et des exemples de « bonnes pratiques » portées par les autorités locales en lien avec la société civile. Ces exemples mis en avant nous permettent de faire ressortir des points d'attention, des recommandations et autant de perspectives de chantiers communs pour renforcer des pratiques en faveur d'accueil et de citoyenneté localement et prendre appui sur ces alternatives concrètes pour induire ensemble un changement de cap en matière de politiques migratoires.

¹ « L'Alliance Migrations », alliance entre autorités locales et sociétés civiles pour une autre gouvernance des Migrations, est une dynamique portée par l'Association Nationale des Villes et territoires Accueillants (ANVITA) et l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle (O.C.U., composée d'Emmaüs International, du CCFD-Terre Solidaire, du Mouvement Utopia et du réseau latino-américain Espacio Sin Fronteras).

BARCELONE

Ce panorama a été réalisé et rédigé par Paula Mendez, en mission de volontariat dans le cadre de l'Alliance Migrations, d'octobre 2020 à mars 2021. La mission a été encadrée par la Casa da Gente, en lien avec la ville de Barcelone.

Mai 2021

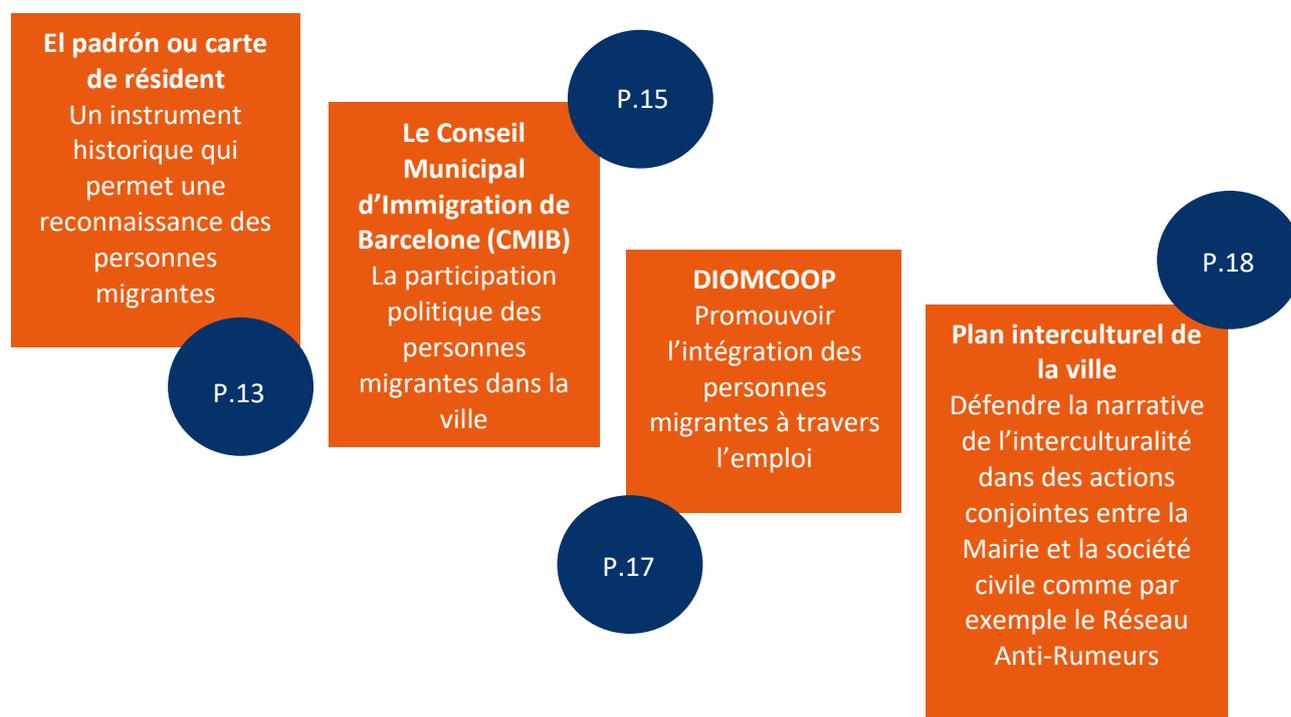


Source : Paula Mendez, 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I) Barcelone, un carrefour de populations situé au cœur de la Catalogne	6
Un carrefour, une mosaïque de populations	6
D'une terre d'exil à une terre d'accueil	7
Les politiques migratoires au centre du conflit de compétences entre Espagne et Catalogne	7
II) Une ville à la démocratie locale dynamique, moteur d'alternatives au niveau local, national et européen, pour une Nouvelle Citoyenneté	9
Les luttes migrantes au cœur d'une société civile dynamique, organisée et convergente qui rejaillit sur le gouvernement local	9
De la Ville Refuge à la Nouvelle Citoyenneté : évolution de la vision de la politique migratoire à Barcelone	11
Barcelone, porte-parole d'alternatives : mobilisations et messages portés depuis la ville	12
ANNEXES	22
BIBLIOGRAPHIE	26

PRATIQUES INSPIRANTES MISES EN LUMIÈRE



Introduction

Le projet Alliance Migrations est né en 2019 du travail conjoint entre deux organisations : l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle (OCU) et l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), elles-mêmes partenaires et en réseau avec des associations en Europe telles que Red Sin Fronteras. Ce document est le résultat de plusieurs mois de mission de volontariat à Barcelone qui visait à étudier et identifier des pratiques inspirantes pour l'accueil et l'intégration des personnes migrantes dans les villes, dans le but de valoriser les initiatives locales et de placer au centre le rôle des municipalités dans la réflexion pour une gouvernance alternative des migrations.

I) Barcelone, un carrefour de populations situé au cœur de la Catalogne

Un carrefour, une mosaïque de populations

Barcelone est une ville de la communauté autonome de Catalogne, située sur la côte méditerranéenne, à proximité de la frontière française. Il s'agit de la seconde ville la plus peuplée d'Espagne après Madrid, elle compte 1 636 762 millions d'habitant-es en 2019 (INE, 2019). Elle est dotée d'un port au large de la mer Méditerranée, d'un aéroport (El Prat), principale porte d'entrée de l'immigration irrégulière en provenance d'Amérique Latine avec l'aéroport de Madrid-Barajas, et d'un réseau ferroviaire important qui favorise ce pluralisme culturel en effervescence. En effet, on peut compter 179 nationalités sur le territoire barcelonais avec en 2019, une population étrangère qui s'élevait à 21,6%, tandis qu'elle était à 4.9% en 2001 (Idescat). Ces dernières années, les migrations extra-communautaires connaissent une nette augmentation, comparées aux intra-communautaires². En 2020, les pays qui comptent le plus de résident.es à Barcelone sont l'Italie, la France, la Colombie, la Chine, le Venezuela, le Honduras, le Pakistan et le Pérou (Mairie de Barcelone, 2020). Aussi, l'Espagne est le seul pays de l'Union européenne à avoir des frontières avec l'Afrique, ce qui impacte directement son contexte géopolitique et explique ces liens particuliers avec le Maroc sur la question migratoire.

Barcelone est aussi la capitale de la Catalogne, qui est découpée en douze cantons et cinq provinces.³ Quant à l'Aire Métropolitaine de Barcelone, elle est composée de 36 municipalités/communes. La ville de Barcelone possède une organisation politique et administrative décentralisée qui divise son territoire en dix districts, lesquels ont une capacité de décision et de gestion économique des équipements et services et ces derniers sont subdivisés en soixante-treize quartiers.

² En 2016, la population intracommunautaire à Barcelone s'élevait à 31% tandis que la population extracommunautaire, à 63.9% (Idescat, 2016).

³ La Catalogne constitue l'une des 17 communautés autonomes qui composent l'État espagnol. Elle possède son propre gouvernement, la *Generalitat* et son Parlement, dont Barcelone est le siège.

D'une terre d'exil à une terre d'accueil

Durant la guerre civile espagnole, entre 1936 et 1939, Barcelone, dernière ville à tomber aux mains du franquisme, a constitué une terre d'accueil et de résistance pour les exilé.es espagnol.es. Quand, en 1939, les troupes franquistes finissent par envahir la Catalogne, elle devient le principal point de départ d'un demi-million réfugié.es politiques républicain.es fuyant la dictature à travers les Pyrénées pour rejoindre la France, où iels sont parqué-es dans des camps par les français. L'exil des catalan.es est un épisode marquant de l'Histoire de la Catalogne et la mémoire de l'exil peut expliquer l'actuelle posture de cette dernière envers les réfugié.es. (Mairie de Barcelone, 2016).

De par son passé, la Catalogne a constitué une terre d'émigration et d'exil plutôt que d'immigration et, jusqu'alors, elle ne se caractérisait pas par une tradition d'accueil. Ce n'est qu'à partir des années 2000 que des populations extra-communautaires arrivent sur le sol catalan, ce qui a pour effet de rajeunir la population et de constituer une main d'œuvre importante dans la région, notamment dans le secteur du tourisme, du travail domestique et des soins à domicile (Velez, 2011). En 2008, la population d'origine étrangère représente 15% de la population en Catalogne : 36% des personnes migrantes en Catalogne proviennent d'Amérique du Sud, 30% d'Europe et 25% d'Afrique (Idescat, 2008). Ainsi, on peut observer que la population migrante extra-communautaire provient principalement d'anciennes colonies (Pérou, Colombie, République Dominicaine, Philippines, Guinée etc.) et occupe des emplois très précaires dans l'économie informelle (vendeur.euses ambulants.es, travailleur.euses du sexe) et dans le secteur tertiaire (soins à domicile, femmes de chambre et travail domestique).

Les politiques migratoires au centre du conflit de compétences entre Espagne et Catalogne

L'Espagne a longtemps constitué un pays d'émigration et ce n'est qu'à partir des années 80 que commence à surgir un phénomène d'immigration intra-communautaire, puis, extra-communautaire très minoritaire. Pourtant, la première loi d'immigration est votée en 1985, six mois avant l'entrée dans l'Union européenne, alors que l'idée même que cette thématique exigeait une intervention gouvernementale n'existait pas au sein de la société espagnole. En effet, la loi de 1985 a résulté de pressions externes, plus qu'une réponse directe à des préoccupations internes (E. Carrillo y L. Delgado; 1998; A. López Sala: 2005). A partir de l'approbation de cette loi et de l'entrée dans l'Union européenne, l'immigration irrégulière s'est convertie en une priorité au niveau national et le contrôle aux frontières a revêtu une nouvelle importance avec par exemple, le développement du Programme Ulises dans le Déroit de Gibraltar, de l'instauration du SIVE (Système Intensif de Vigilance Extérieure) dans le Déroit de Gibraltar et les Canaries, de la construction et l'élévation de frontières dans les villes de Ceuta y Melilla et du durcissement des sanctions contre la traite de personnes. Pour sa part, l'ancien Président socialiste, Felipe González est celui qui institutionnalisera la privation de liberté sans contrôle judiciaire pour les étranger.es en situation irrégulière, permettant ainsi leur enfermement en instance d'expulsion dans des Centres d'Internement pour Étranger.res (CIE). Le contrôle des flux et la lutte contre l'immigration irrégulière représentent des objectifs prioritaires dans la nouvelle politique espagnole (Ioé, 2001). La sauvegarde des intérêts migratoires et des dispositions d'accès conditionnées ou limitées se convertissent en l'une des fonctions et des engagements de l'Espagne avec ses

partenaires communautaires et en l'un des objectifs stratégiques de sa politique. Le contrôle aux frontières s'adapte aussi à la nécessité de main d'œuvre du marché du travail espagnol et certaines mesures préconisent l'embauche avec des contingents annuels et saisonniers (A. Izquierdo, 2004).

Pour sa part, la Catalogne, marquée par la mémoire historique de l'exil et par l'importance des courants syndicalistes et libertaires, a toujours connu une posture plus progressiste à l'égard des problématiques sociales et politiques et, en particulier, migratoires. De plus, ses revendications indépendantistes ont fait d'elle une communauté autonome dotée d'un statut particulier qui lui octroie, entre autres, des compétences exclusives en matière de premier accueil. En effet, le nouveau Statut d'Autonomie de Catalogne (nEAC) approuvé en 2006 a permis de lui attribuer des compétences propres. A ce titre, l'article 138 nEAC reconnaît une nouvelle compétence : "la *Generalitat*⁴ a une compétence exclusive en matière de premier accueil et inclut les politiques sociales, de santé et d'orientation". Depuis 2005, l'État assigne un budget aux Communautés Autonomes pour la réalisation de politiques d'intégration sociale des immigrant.es. Par ce biais, les municipalités ont aussi des compétences dans cette matière, l'article 84.2.m attribue aux organismes locaux "la compétence des municipalités dans la régulation et prestation de services d'attention aux personnes, de services sociaux publics d'assistance primaire et de mise en œuvre de politiques d'accueil" (Bulletin Officiel de l'État, 2010)⁵. L'Administration Locale, par délégation de la *Generalitat* se présente comme l'entité à même de prêter des services dans le décret législatif 2/2003, du 28 avril, qui approuve la Loi Municipale et Régime Local de Catalogne (LMRLC) selon laquelle :

"L'administration de la Generalitat peut déléguer des compétences aux entités locales et leur attribuer la gestion des services propres à cette administration, en accord avec la nature et les caractéristiques des entités locales ou en procurant de manière générale l'exercice des compétences qui correspondent de préférence aux autorités les plus proches des citoyens"

Conseil Général de Barcelone, s. d.

Ainsi, la *Generalitat* peut déléguer l'exercice de la gestion des services de premier accueil aux municipalités, tout en conservant les compétences liées à la coordination, le contrôle et le transfert financier (Conseil Général catalan, s.d.). D'autre part, la *Generalitat* est compétente pour participer aux décisions de l'État sur l'immigration, en particulier sur ce qui a trait à la Catalogne, notamment dans la détermination du contingent de travailleur.euses étranger.es (Solé, C., & Parella, S., 2008). Par ailleurs, depuis 2018, la Catalogne est censée être compétente pour organiser l'accueil des réfugié.es, a minima sur les plans sanitaires, sociaux et éducatifs, le Tribunal suprême a acté le transfert de compétences et rejeté les recours de l'État espagnol; dans les faits, les négociations sur le transfert de ressources financières qui doit accompagner cette compétence sont toujours en cours et aucun accord n'a été trouvé (Vila, 2018).

⁴ Il s'agit de l'organe exécutif de la Catalogne en vertu de son statut d'autonomie entré en application en 2006.

⁵ Les municipalités assurent les services de premier accueil suivant : 1. Services d'informations sur a) immigration : empadronamiento, asile, refuge, régularisation, assistance juridique dans les cas d'expulsions, b) les services sociaux : spécialement sur les services sociaux de base, les aides financières d'urgence, les services de médiation pour l'accès au logement, c) le marché du travail : accompagnement dans la recherche de travail, information sur l'équivalence de diplômes et sur les centres de formation, d) participation citoyenne : information sur les associations, les entités et autres réseaux de participation existants dans la ville. 2. Orientation vers les services de santé, éducatifs et d'insertion professionnelle. 3. Dispense de cours sur la connaissance du territoire : orientation sociale et enseignement des langues, 4. Assistance pour les démarches administratives auprès des administrations publiques, 5. Services de traduction et/ou interprétariat, 6. Médiation et interprétariat (Bulletin Officiel de l'Etat, 2010). Ces dispositions figurent dans la Loi d'accueil aux immigré.e.s.

Par ailleurs, certains aspects qui concernent l'intégration des personnes migrantes relèvent aussi de la compétence régionale. A ce titre, la *Generalitat* a lancé son premier Plan d'intégration en 1993, suivi de cinq autres plans, dont le dernier, le "Plan Citoyenneté et Migration" 2017-2020.

L'idée centrale de ce plan est l'égalité des droits et des chances entre les résident.es étranger.es et catalan.es. De cette manière, le Ministère du Travail, des Affaires Sociales et des Familles supervise les politiques d'activation de l'emploi et d'inclusion sociale en Catalogne en gérant les services d'emploi de Catalogne (SOC) qui conçoivent, mettent en œuvre et financent des programmes d'orientation sur le marché du travail, des programmes de formation professionnelle et des ateliers d'entrepreneuriat auxquels ont accès les migrant-es disposant d'un permis de travail. Quant au Secrétariat général des migrations de la *Generalitat*, qui supervise les programmes d'intégration des personnes migrantes en Catalogne, il dispose d'un budget qui provient à la fois des fonds régionaux (*Generalitat*) et des Fonds sociaux européens (FSE). Le Secrétariat de la *Generalitat* contribue à hauteur de 20% de son budget au mécanisme d'accueil municipal et plus précisément, des politiques d'accueil des personnes migrantes à Barcelone, le reste étant alloué au reste de la région catalane (OCDE, 2018). Pour ce qui est de la municipalité de Barcelone, comme celle de Madrid, elle possède un régime spécial. En effet, la charte de Barcelone de 1998 définit les compétences, l'organisation de la municipalité et son système financier. Les compétences les plus importantes ont été attribuées à l'autorité locale et certaines relèvent d'une compétence partagée avec le niveau régional. À Barcelone, les compétences municipales comprennent la planification urbaine, les transports publics, les services sociaux, l'éducation, la santé, le logement social et la culture (OCDE, 2018).

Pour toutes ces raisons, la Catalogne, et plus particulièrement Barcelone, a fait front à l'État espagnol et s'est emparée de la question migratoire à travers la négociation de compétences entre autres, pour manifester son désaccord face aux politiques nationales et plus indirectement européennes, qui ont fait de l'Espagne le garde-frontière de l'Europe, et ainsi tenter d'agir sur le plan local pour répondre à ces problématiques.

II) Une ville à la démocratie locale dynamique, moteur d'alternatives au niveau local, national et européen, pour une Nouvelle Citoyenneté

Les luttes migrantes au cœur d'une société civile dynamique, organisée et convergente qui rejait sur le gouvernement local

Barcelone est un territoire local très organisé politiquement, où la société civile est solidement ancrée et porte une voix importante dans la ville. Le pluralisme culturel de la ville laisse transparaître une multitude de luttes qui s'entrecroisent et parmi elles, le droit au logement. En effet, celui-ci est une revendication principale dans la ville de Barcelone et ce notamment depuis la crise de 2008, où en raison de la spéculation immobilière, nombre d'habitant.es se sont vu.es expulsé.es de leur logement. En raison de ces multiples expulsions, le voisinage connaît une organisation grandissante et coordonnée, à travers sa consolidation en syndicats de quartier. Cette situation touche directement les populations les plus précaires et donc les populations migrantes, qui se retrouvent au cœur de ces luttes, notamment dans des squats organisés entre voisinage. En plus de représenter des solutions

d'urgence, ces espaces occupés constituent aussi des modes d'actions entre associations et collectifs migrants, entre autres, où se crée une connexion entre divers réseaux en lutte qui permet une solidarité et une visibilité plus importantes. Ces liens entre voisinage et population migrante se tissent de manière spontanée et permettent d'allier et de porter maintes revendications. Par ailleurs, la délivrance par la Mairie d'une carte de résidence, quelle que soit la situation administrative, accorde le statut de résident.es et donc une reconnaissance en tant que voisin.es, raisonnement qui permet une cohésion sociale et politique entre les différentes populations qui composent le territoire.

En outre, pour ce qui concerne à proprement parler de l'organisation des populations migrantes à Barcelone, souvent sans-papiers et occupant des emplois très précaires, elles ont fini par acquérir un poids très important dans les mouvements sociaux de la ville car nombre d'entre elles se sont constituées en syndicats. A ce titre est né en 2015 le Syndicat des Travailleurs Ambulants, composé principalement de vendeur.euses ambulantes sénégalais.es qui aujourd'hui, grâce à un *crowdfunding*, ont créé leur propre marque de vêtements vendue dans leur boutique dans le quartier du Raval.⁶ En ce qui concerne les femmes de chambre, principalement sud-américaines, elles se sont aussi constituées en syndicat en 2016 pour dénoncer leurs conditions de travail et se sont fait connaître comme "*Las Kellys*". Les travailleur.euses du sexe, la plupart migrant.es et LGBTQI+ se sont aussi consolidé.es en un syndicat dénommé "*OTRAS*". Il est à noter une autre organisation importante qui est celle du Syndicat de Femmes Travailleuses Domestiques et des Soins ou Sindillar, premier syndicat indépendant de travailleuses domestiques créé en 2011. Il organise des actions et des événements et propose un accompagnement juridique aux personnes migrantes. Enfin, il existe le Syndicat de Femmes Aides à Domicile de travailleuses migrantes sans papiers regroupées en collectif pour mener ces luttes. Durant la pandémie, elles soutiennent les femmes isolées (leur slogan : "*Y a nosotras, quien nos cuida? Quién cuida a las cuidadoras?*")⁷, distribuent des aliments grâce à des dons et apportent du soutien et de l'aide juridique aux personnes sans papiers. Elles réalisent leurs actions depuis El Espacio del Inmigrante et la Tankada Migra,⁸ deux lieux occupés à Barcelone. Ces exemples nous montrent combien les luttes féministes et LGBT sont importantes et très actives à Barcelone. En effet, la pandémie a fait exploser le secteur du soin et ce sont les femmes qui en sont les principales garantes. Depuis plusieurs années aussi, on observe une féminisation de la migration et de la pauvreté, ce qui rend la question du genre transversale et indispensable au sujet migratoire (Mairie de Barcelone, 2018). C'est pourquoi le terrain associatif et organisationnel est désormais imprégné de ces questions et il est intéressant de voir à quel point les luttes se rejoignent, permettant d'en faire ressortir leur complexité et leurs liens intrinsèques.

Enfin et pour terminer, la ville de Barcelone se caractérise par son organisation en réseaux et plateformes sur les questions migratoires. Nombre de réseaux d'entraides et d'accueil sont présents dans les quartiers et se coordonnent -surtout durant la pandémie- et proposent entre autres, des distributions alimentaires et de produits de premières nécessités. Pour les plateformes à proprement parler, leur objectif est d'avoir une incidence politique à travers la dénonciation des politiques migratoires nationales et européennes. A ce titre, il existe par exemple "*Tanquem el Cies*", une plateforme qui œuvre pour la fermeture des CIES. De son côté, "*Stop Mare Mortum*" est connectée

⁶ Magasin récemment délocalisé par la Mairie en dehors du Raval

⁷ "Qui prend soin de celles qui prennent soin ?"

⁸ Ces locaux ont été expulsés en janvier 2021

aux ONGs nationales et dénonce les mort.es en Méditerranée. Ces plateformes, par leur ampleur, permettent de mener des actions coordonnées avec le territoire national.

De la Ville Refuge à la Nouvelle Citoyenneté : évolution de la vision de la politique migratoire à Barcelone

C'est en mai 2015, lorsque Ada Colau, reconnue activiste sociale et fondatrice de la PAH (Plateforme des Victimes du Crédit Hypothécaire) gagne les élections municipales et devient maire, qu'un discours d'opposition aux politiques nationales se fait entendre depuis Barcelone. Le Conseil de la Ville lance en 2015 le plan "*Barcelona, Ciutat Refugi*", conçu comme un espace citoyen pour canaliser la solidarité urbaine et mener des actions coordonnées pour aboutir à son application (Barcelona Ciutat Refugi, s.d.). Le plan est une réaction face aux politiques restrictives prises à l'encontre des réfugié.es par le gouvernement espagnol. En effet, malgré l'engagement de recevoir 17 313 réfugié.es, suite au schéma de relocalisation européen en 2015, l'Espagne n'en reçoit que 1 910 (Sánchez y Sánchez, 2017). La politique menée par la nouvelle maire rejoint alors les multiples formes de solidarité déjà exprimées par la société civile. Avant le lancement de Barcelone ville-refuge, Ada Colau écrit une lettre à Mariano Rajoy -Président espagnol à cette période- et souligne sa volonté d'accueillir plus de réfugié.es en insistant sur le rôle que devraient jouer les institutions représentatives : "En tant qu'institutions, nous devons être à la hauteur des circonstances face à la vague de solidarité. Il ne s'agit pas de charité. C'est une obligation" (Colau, 2015). La stratégie de ville-refuge a consisté à renforcer le SAIER (Service d'Attention aux Immigrants, Émigrants et Réfugiés)⁹, les hébergements à travers le programme Nausica¹⁰, à travailler sur la conscientisation et l'éducation, à faciliter l'intégration par le biais du document de voisinage -ou carte de résidence- et à poursuivre la coopération internationale.

En septembre 2015, Ada Colau avec d'autres maires des pays d'Europe, dont Anne Hidalgo, maire de Paris, Spyros Galinos, maire de Lesbos et Giusi Nicolini, maire de Lampedusa, ont écrit une lettre ouverte intitulée « Nous, les villes d'Europe », où iels faisaient ressortir le contraste qui existait entre le désir de solidarité des citoyen.nes et le manque de volonté des États : «Nous, villes européennes, sommes préparées pour nous transformer en lieux de refuge et recevoir ces migrants. Les États donnent l'asile, mais les villes donnent l'abri» (Colau et al., 2015). L'idée de créer un réseau de villes-refuges a aussi été lancée par l'Espagne et s'est illustrée par la coopération entre deux villes : Barcelone et Madrid, dont 25 autres villes d'Espagne qui ont rejoint le réseau (Agustín, Ó. G., & Jørgensen, M. B., 2019).

En résumé, en 2015, Barcelone se déclare ville refuge en réaction aux politiques de l'État et en solidarité avec d'autres villes européennes engagées et directement touchées par ces questions. En ce sens, la ville refuge naît dans l'urgence, comme une position dissidente dans l'État espagnol et au sein de l'Union européenne. A l'aune de ce positionnement se dessinent différentes politiques qui viennent

⁹ Uniquement composé et géré par des entités et associations spécialisés et coordonné par la Mairie

¹⁰ Nausica comprend six mois de logement temporaire dans des appartements appartenant à la municipalité et gérés par les ONG, un accompagnement individuel intégré (soutien professionnel, juridique, médical et social, orientation scolaire, apprentissage de la langue et activités culturelles) ainsi que la prise en charge des frais de subsistance pendant la durée du programme. Nausica est entièrement financé par la municipalité avec un budget de 1 135 098 euros entre 2016 et 2017 (293 173 euros en 2016 et 949 277 euros en 2017). Un ensemble de normes donne la priorité aux demandeurs vulnérables (par exemple, familles, personnes enceintes, victimes de violence et de discrimination, maladie, personnes âgées, etc.) La collaboration avec des ONG partenaires expérimentées a permis à la municipalité de prendre conscience des besoins spécifiques des demandeurs d'asile LGTBI et le gouvernement local a réservé l'une de ces structures d'hébergement à ces personnes (OCDE, 2018).

concrètement appuyer l’affirmation de ville-refuge. Actuellement, la ville de Barcelone tente de muter vers une nouvelle vision de la migration et de l’accueil en lançant le Plan interculturel de la ville de Barcelone 2021-2030. L’objectif de ce Plan étant de mettre en place des politiques sur le long terme pour une ville réellement interculturelle, c’est-à-dire qu’elle ne se cantonne pas seulement aux questions d’accueil, sinon qu’elle prenne en compte le pluralisme culturel du territoire et les personnes qui le composent, qu’elles soient migrantes ou appartenant à des communautés minorisées. Son approche se dessine sur le long terme, pour une ville qui place au même plan tou.tes ses résident.es. Cette vision permet de basculer d’un modèle d’urgence et de “réaction” à un modèle plus pérenne d’intégration des différentes populations qui composent le territoire. En ce sens, le *padron*¹¹ est un instrument qui peut être utilisé pour reconnaître les populations du territoire et c’est ainsi qu’agit Barcelone en choisissant de considérer ses habitant.es comme des voisin.es. Le terme voisin permet de prendre en compte l’interrelation des habitant.es sur le plan collectif, dans un territoire donné. C’est grâce à ces glissements sémantiques, où l’on passe de ville refuge à ville interculturelle, de migrant.es à voisin.es et Nouvelle Citoyenneté, qu’il est possible de constater le changement qui s’opère dans les politiques de la ville et de reconsidérer la notion de ville-refuge.

Barcelone, porte-parole d’alternatives : mobilisations et messages portés depuis la ville

Barcelone est une ville active et organisée, c’est pourquoi sa voix porte au niveau national car elle est souvent force d’initiatives. A ce titre, des organisations barcelonaises ont pris une ampleur nationale, c’est le cas de “*Las Kellys*” et du syndicat “*Otras*”. Sur le plan régional, des plateformes catalanes se sont aussi étendues au niveau national et alliées à d’autres mouvements comme c’est le cas de “*Stop Mare Mortum*”. La Coordination “*Obrim Fronteras*” catalane a d’ailleurs participé à la rédaction de la Proposition de Non Loi (PNL) de la campagne nationale #*RegularizacionYa* (Cope, 2020)¹². Le territoire barcelonais et catalan est donc connecté à différentes luttes sur le plan national. Du côté de la Ville, le Conseil Municipal d’Immigration de Barcelone (CMIB) a récemment publié un communiqué à partir d’un sondage pour dénoncer les difficultés de prises de rendez-vous pour le *padron* depuis la pandémie pour les personnes migrantes, qui se retrouvent dans des situations critiques de pertes d’emploi, de droits et d’accès aux services. Par ailleurs, depuis plusieurs années, le CMIB demande que le vote municipal soit un droit pour les résident.es étranger.es (Mairie de Barcelone, s.d.). Barcelone est aussi le siège de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), une organisation qui a pour but de porter la voix des villes et gouvernements locaux à travers une coopération au niveau international pour faire vivre l’autonomie et la démocratie locale. Cette vision est liée de près à l’approche municipaliste, dont Barcelone et son parti au pouvoir (Barcelona en Comu) sont de fervents défenseurs. Ainsi, la place des CGLU à Barcelone est significative et prend tout son sens au vu de la direction politique de la ville. Les liens de Barcelone avec les villes d’Europe sont donc multiples et à ce titre, elle fait partie de plusieurs réseaux : *Solidarity Cities*, *Intercultural Cities Network*, *EuroCities*, *From The Sea To the City*, le Réseau International de villes-refuge. Enfin, les compétences conférées à la Catalogne lui donnent un poids significatif dans les négociations nationales et pour

¹¹ Document de voisinage ou carte de résidence

¹² Il s’agit d’un texte (PNL) écrit par la Coordination Obrim Fronteras (COF) et *Regularizacion Ya* pour la régularisation sans condition de tou.t.e.s les sans-papiers en Espagne, présenté durant le premier confinement en prenant le modèle du Portugal, mais qui a été rejeté au Congrès espagnol. Depuis, le mouvement a pris de l’ampleur et les revendications sont toujours d’actualité.

toutes ces raisons, la Catalogne et plus particulièrement Barcelone, se caractérise par son élan revendicatif qui la rend influente au niveau national, européen, voire international.

Pratiques inspirantes de collaboration autorité locale/société civile vers une politique de Nouvelle Citoyenneté

Le *padrón* (document de voisinage ou carte de résidence), un instrument historique qui permet une reconnaissance des personnes migrantes

En Espagne existe le *padron*, aussi connu sous le nom de carte de résidence ou document de voisinage, un instrument qui à son origine était utilisé à des fins de recensement de la population d'une municipalité. Bien que le *padron* municipal existe sur le territoire national, il dépend de l'administration municipale depuis le XIX^{ème} siècle, qui en assure sa gestion, sa création et son maintien. Aujourd'hui, il s'est converti en un élément essentiel du système statistique espagnol, tant dans le registre des flux que dans le recensement de la population et dans la visibilité statistique de la population d'origine diverse (Idescat, 2021). Par ailleurs, les données recueillies par cette procédure sont d'une importance et utilité précieuse pour les pouvoirs publics dans l'aménagement urbain de la ville, étant donné qu'elles permettent de connaître la population vivant sur le territoire et ainsi d'adapter les infrastructures et les services (communication personnelle, Torres D., 2021). En définitive, le *padron* est un instrument qui permet la définition de politiques publiques à travers la connaissance de la population à laquelle elles sont dirigées (Aguado i Cudolà, V., 2003).

Le *padron* s'obtient auprès du Bureau d'accueil des habitant.es (Oficina de Atención Ciudadana), par un enregistrement au registre de la ville. Cette démarche est un droit, mais aussi un devoir, du fait que la loi n'exige pas de résidence légale, sinon de vivre de fait sur le territoire espagnol. Le *padron* est obligatoire pour tout.es les résident.es qui sont né.es en dehors de la municipalité dans laquelle iels demeurent. Pour un.e résident.e intracommunautaire, le renouvellement au *padron* s'effectue tous les 5 ans, tandis que pour un.e résident.e extracommunautaire, il s'effectue tous les 2 ans (communication personnelle, Auraujo M., 2020). Ce document permet d'obtenir une preuve de résidence en Espagne afin d'entamer les démarches de régularisation de regroupement familial ou d'ancrage social, il constitue donc un élément clé dans le statut juridique, administratif et social des personnes migrantes (Domingo, 2010). En effet, le *padron* permet une reconnaissance en tant que voisin.e et donc, une existence sociale qui favorise une certaine cohésion sociale entre les habitant.es d'une ville.

La loi de 2000 est celle qui incorpore des dispositions sans précédent : la possibilité que l'inscription au *padron* serve comme mécanisme d'accès à des droits comme la santé avec la *Tarjeta Sanitaria Individual* (TSI)¹³ et l'enseignement primaire pour les mineur.es (Bouvier, 2020). De cette manière, la gestion du *padron* dépend beaucoup de la volonté politique de la municipalité, qui peut le rendre plus restrictif ou, au contraire, plus inclusif (communication personnelle, Torres D., 2021). Ainsi, Barcelone s'est emparée de sa compétence pour faciliter l'accès au *padron* en 2016, lorsqu'elle a autorisé l'*empadronamiento* sans domicile fixe et a introduit deux nouvelles manières de l'obtenir

¹³ Carte sanitaire individuelle

(Zarauz, 2007). La première étant de montrer une preuve d'ancrage social dans la ville grâce à un document qui le certifie, comme par exemple, une carte de bibliothèque. La seconde s'applique aux personnes qui vivent dans un logement mais qui pour une raison ou une autre, ne sont pas en possession d'un contrat de bail. Dans ce cas de figure, un agent de la Mairie se rend au domicile pour certifier de sa résidence dans ce logement (communication personnelle, Trias J., 2021). Cette revendication figurait d'ailleurs dans le communiqué du CMIB de 2014 "*Las 67 propuestas del Consejo Municipal de Inmigración*" dans lequel était prononcée la volonté de faciliter l'obtention du *padron* à travers une série de mesures qui pouvaient être facilement appliquées dans le cadre légal en vigueur (*LaVanguardia*, 2016).

Aujourd'hui, le travail de la municipalité de Barcelone consiste à encourager les municipalités voisines à assouplir aussi l'accès au *padron*. En effet, de nombreuses personnes sans domicile fixe des municipalités voisines (par exemple, à deux arrêts de métro du centre de Barcelone se trouve Hospital de Llobregat) se rendent à Barcelone afin de pouvoir obtenir le *padron*. Selon Julia Trias (2021), il s'agit pour les autres municipalités d'appliquer la loi, qui exige *l'empadronamiento* obligatoire de chaque voisin.e. d'une municipalité.

Cependant, il est à noter que plusieurs difficultés peuvent être rencontrées par les personnes migrantes sans papiers qui vivent dans la précarité à l'heure d'entreprendre les démarches pour le *padron*. Par exemple, certains propriétaires exigent que soit payée une somme d'argent mensuelle, en plus du loyer, pour autoriser la domiciliation dans leur logement. De plus, l'obtention d'un rendez-vous pour le *padron* est difficile, d'autant plus depuis la pandémie. Dans ce contexte, certaines personnes en ont fait un business et se dédient à la recherche de rendez-vous pour les revendre à des personnes qui sont dans le besoin. Aussi, l'obtention du *padron* dépend beaucoup du personnel qui travaille dans ces bureaux et qui parfois, par manque de connaissances et de formation, refuse de délivrer le *padron* à des personnes sans domicile ou demande des documents supplémentaires ou encore, ne renseigne pas correctement les usagers sur les différentes options d'obtention du *padron*. Pour terminer, les données du *padron* sont en théorie uniquement gérées par la municipalité et de cette manière, la police municipale n'y a pas accès selon la loi de protection des données. Or, déclarer vivre dans un logement occupé peut aussi signifier s'exposer à ce que ces données soient détournées à des fins répressives et c'est pourquoi certaines personnes préfèrent ne pas demander le *padron*, ce qui les place dans une situation davantage précaire (Rodriguez M., 2020). Aussi, une recommandation pourrait être celle d'encourager et de promouvoir la solidarité territoriale afin que certains services municipaux plus "flexibles" dans l'accès au *padron* ne soient pas saturés.

La participation politique des personnes migrantes dans la ville : l'exemple du Conseil Municipal d'Immigration de Barcelone (CMIB)

La Mairie de Barcelone a créé en 1997 le Conseil Municipal d'Immigration de Barcelone (CMIB), un organe consultatif, de proposition et de participation. Il s'agit du principal interlocuteur de la Mairie. La Mairie a créé cet organe de participation comme une compétence propre, comme un des mécanismes nécessaires pour parvenir à ce que Barcelone soit une ville plurielle et intégratrice des personnes immigrées, des minorités ethniques et en général, de toutes les cultures (Mairie de Barcelone, 2020). Cet organe s'est créé dans le but d'accomplir les mandats des articles 9.2 de la

Constitution Espagnole et 43.1 du Statut d'Autonomie de la Catalogne qui mentionnent à l'article 9.2 :

"Il correspond aux pouvoirs publics de promouvoir les conditions pour que la liberté et l'égalité de l'individu et des groupes qu'il intègre soient réelles et effectives ; lever les obstacles qui empêchent son accomplissement et faciliter la participation de tous les citoyens dans la vie publique, économique, culturelle et sociale."

Mairie de Barcelone, 2020

Et à l'article 43.1 :

"Les pouvoirs publics doivent promouvoir la participation sociale dans l'élaboration, la prestation et l'évaluation des politiques publiques, tout comme la participation individuelle et associative dans les domaines civiques, sociaux, culturels, économiques et politiques, avec le respect du pluralisme, du libre arbitre et de l'autonomie."

Mairie de Barcelone, 2020

Ce Conseil est composé d'entités et d'associations d'immigrées -une soixantaine- (communication personnelle, Araneda R., 2021) et d'accueil, d'acteurs sociaux, de groupes politiques municipaux, d'un président (l'actuel élu au Droits à la Citoyenneté, Marc Serra), de deux vices présidents (l'un d'une entité migrante et l'autre, le.a Commissaire de Dialogue Interculturel), de syndicats et d'associations de voisin.es, d'un.e expert.e, ainsi que de responsables et techniciens de la municipalité (Mairie de Barcelone, s.d.). Les personnes siégeant au Conseil sont des volontaires et bénévoles (communication personnelle, Araneda R., 2021). Pour intégrer le Conseil, certaines conditions doivent être remplies. Par exemple, il existe une quantité limitée de sièges pour les entités d'accueil, pour privilégier la voix des entités migrantes dans le Conseil. En ce qui concerne les syndicats, deux peuvent y siéger (actuellement : UGT et la Commission Ouvrière). Pour ce qui est de l'expert.e, iel est élu.e. Les entités en général ne doivent être affiliés à aucun parti politique (communication personnelle, Araneda R., 2021). Les partis politiques du Conseil Municipal peuvent être représentés avec une seule personne du parti seulement. Enfin, en ce qui concerne les entités migrantes qui souhaitent intégrer le Conseil, elles doivent présenter leur candidature à la Commission permanente (les entités à la direction) et si la candidature est approuvée, elle passe à la session plénière où elle est confirmée ou rejetée mais généralement, il est assez facile d'intégrer ce Conseil à partir du moment où l'entité migrante a minimum trois ans d'existence (communication personnelle, Bonomi J., 2021).

Pour revenir à l'origine du CMIB, il est à noter que le modèle des "conseils" est commun à Barcelone. A ce titre, il existe le Conseil des sports, de la culture, de la jeunesse, des femmes, des personnes LGBT etc. A l'origine, le Conseil d'Immigration était une plateforme informelle qui réunissait plusieurs entités pour soutenir les exilé.es latino-américain.es qui fuyaient les dictatures. Entre les années 80 et 90, l'activité du Conseil était plus informelle et c'est à partir des années 2000 que de plus en plus d'entités l'intègre pour former officiellement le CMIB. Cette instance est en lien avec les autres Conseils, par le biais d'un représentant qui participe dans chaque Conseil de la ville (communication personnelle, Araneda R., 2021).

Cet organe a aujourd'hui pour fonction d'émettre des propositions et des déclarations dans le but d'avoir une incidence sociale, culturelle et politique. En principe, il est aussi un organe de

consultation et la Mairie se doit de lui présenter ses politiques publiques, surtout si celles-ci sont en lien avec la migration, afin que leur voix soit prise en compte dans l'élaboration et l'application des politiques (communication personnelle, Bonomi J., 2021). Le travail du Conseil consiste à émettre des documents pour améliorer la situation des personnes migrantes dans la ville et par exemple, dans le plan d'action du CMIB de 2016-2019 figure les objectifs suivants : 1. L'accomplissement d'une citoyenneté pleine, et ce, pouvant se réaliser à travers l'application des 67 propositions pour améliorer la place des migrants dans la législation, 2. Interculturalité, 3. La promotion et l'appui aux associations migrantes, 4. Fonctionnement interne du Conseil (OCDE, 2018). Pour ce faire, différents groupes de travail composent le CMIB, comme par exemple, le Groupe de Travail dédié à la dignité du travail des soins, à la participation diverse, ou bien à la communication. Depuis 2008, le CMIB a mis en place une commission d'urgence afin de pouvoir réagir à des thèmes d'actualité rapidement. Ainsi, un règlement a été établi pour permettre de convoquer un groupe de cinq entités minimums en moins de 24h pour la rédaction et la diffusion d'un document (communication personnelle, Bonomi J., 2021).

A ce titre, une des demandes actuelles du CMIB est de réactiver le XESAJE¹⁴, ce qui théoriquement devrait être le cas dans le nouveau Plan interculturel de la ville (communication personnelle, Bonomi J., 2021). Aussi, les membres du CMIB participent dans d'autres réseaux de la ville, comme par exemple, le Réseau Anti-Rumeur de Barcelone (communication personnelle, Araneda R., 2021). Certaines propositions du CMIB ont pu être appliquées ou ont inspiré la municipalité et c'est le cas par exemple de l'obtention du *padron* sans domicile fixe, une revendication qui faisait partie des 67 propositions du CMIB pour la modification de la "Ley de extranjeria". En ce sens, le Conseil a travaillé en lien avec la municipalité pour le permettre.

Ainsi, l'incidence politique du CMIB dépend en grande partie de la réceptivité des autorités locales (communication personnelle, Bonomi J., 2021). Selon le parti au pouvoir, il peut lui être accordé plus ou moins d'importance. Par exemple, le fait d'avoir permis l'entrée au CMIB à des entités d'accueil tel que Caritas a pu avoir un impact sur l'inégalité des voix des plus petites entités migrantes au sein du conseil. Par ailleurs, l'heure des réunions peut influencer la plus ou moins participation volontaire des entités migrantes : si elles ont lieu en cours de journée, seules les entités avec des moyens et des membres pourront y participer, donc principalement les syndicats et les entités d'accueil (communication personnelle, Bonomi J., 2021). En outre, les réunions plénières qui se tiennent avec la municipalité ne permettent pas forcément aux entités migrantes de s'exprimer en raison de la mauvaise répartition du temps de parole. Actuellement, cette question a été mise sur la table pour mieux modérer le temps de parole des entités et des autorités locales. Aussi, la digitalisation des outils dans le fonctionnement du CMIB rend difficile la participation des entités migrantes qui ne possèdent pas le matériel et les connaissances nécessaires. Ces nouveaux outils peuvent réduire la participation et convertir le CMIB en un organisme uniquement géré par les structures les plus importantes. D'autre part, la majorité des entités qui le compose sont latinoaméricaines et les communautés africaines et asiatiques y sont peu, voire pas représentées. Plusieurs entités sont aussi inactives dans le CMIB (communication personnelle, Bonomi J., 2021). En effet, la représentativité des entités qui composent

¹⁴ Depuis 2007, le réseau d'accueil et de soutien aux migrants (XESAJE) qui unit la municipalité, le voisinage, les associations de migrant.es et d'accueil et les ONG. Ces acteurs contribuent à l'intégration des migrant.es à travers les cours de langues, l'accompagnement juridique, l'orientation pour l'emploi, la proposition d'activités culturelles et sociales. La municipalité coordonnait et subventionnait ce réseau. Par exemple, les cours d'espagnol et de catalan étaient facilités par la mairie à travers la "coordination linguistique", qui est un réseau composé de 50 ONGs (OCDE, 2018).

le CMIB est limitée : peu de personnes migrantes connaissent le CMIB et s’y sentent représentées (communication personnelle, Torres D., 2021).

La réflexion menée actuellement porte sur la possibilité de tendre vers une transversalité qui existe déjà d’ailleurs dans certaines instances de la ville. Par exemple, de nombreuses personnes migrantes sont présentes au sein du Conseil de Féminisme et LGBT. Par ailleurs, le thème de travail du CMIB en 2020 était celui du travail domestique et des soins, un thème qui affecte particulièrement les femmes migrantes (communication personnelle, Trias J., 2021). L’idée pourrait être celle de maintenir cet espace mais qu’il puisse être plus représentatif de la réalité et que ses membres puissent s’intégrer aussi aux autres Conseils de la ville (communication personnelle, Torres D., 2021). Concernant la rédaction des documents, la collaboration et la coproduction pourrait être améliorée pour promouvoir la participation qui reste actuellement faible pour certaines entités. Pour ce qui est du manque de formation et de moyens de certaines entités et associations, la Mairie pourrait mettre à disposition des technicien.n.es qui puissent orienter et former les structures plus petites et ainsi élargir leur pouvoir d’action et de participation (communication personnelle, Bonomi J., 2021).

DIOMCOOP : Promouvoir l’intégration des personnes migrantes à travers l’emploi

Barcelona Activa¹⁵, l’Agence de Développement Local de la Ville propose des formations professionnelles et un accompagnement pour développer des projets d’entrepreneuriat dans l’Économie Sociale et Solidaire. Un des projets significatifs que portent Barcelona Activa et la Mairie de Barcelone pour les personnes migrantes est celui de DIOMCOOP. Il s’agit d’une coopérative de quinze migrant.es d’origine subsaharienne, ex-vendeur.euses ambulante.s, créée en 2017, qui se dédie à la vente et à la création de produits provenant de leur pays d’origine (vêtements, accessoires etc.). Le format de l’organisation coopérative est basé sur un nouveau modèle d’intervention socio-économique, axé sur la promotion de l’Économie Sociale et Solidaire. La volonté étant de contribuer à la cohésion sociale et à l’intégration des personnes migrantes à travers l’emploi. Le projet est subventionné depuis 2018 par la Mairie de Barcelone qui assure qu’il sera viable à partir de 2022 (Subirana, 2020).

Plan interculturel de la ville : défendre la narrative de l’interculturalité dans des actions conjointes entre la Mairie et la société civile, par exemple le Réseau Anti-Rumeurs

Dix ans se sont écoulés depuis que le Conseil Municipal de Barcelone a prononcé son engagement en faveur de l’interculturalité avec la création du plan interculturel de Barcelone 2010. L’objectif était de définir un cadre stratégique pour intégrer la perspective interculturelle dans les politiques municipales. Aujourd’hui, la réalité de la ville a changé et c’est pourquoi le nouveau plan veut refléter et s’adapter aux besoins actuels. La mairie de Barcelone a entamé un processus de

¹⁵ Bien qu’elle n’ait pas de compétences en matière d’activation de l’emploi, la municipalité a créé en 1986 l’agence complémentaire Barcelona Activa pour favoriser le développement économique et renforcer l’emploi et l’esprit d’entreprise afin de transformer Barcelone en une ville de la connaissance dans un contexte de climat socio-économique tendu, de chômage et de restructuration économique (OCDE, 2010b). Sous la supervision de cette zone, Barcelona Activa a développé plusieurs programmes d’emploi, notamment un incubateur de start-ups, des programmes de soutien aux entreprises (par exemple, l’accès au financement), des ateliers de promotion de l’emploi par le biais du pôle d’emploi (Porta 22) comme des programmes de formation et de mise en relation entre les chômeurs et les entreprises privées. Barcelona Activa est détenue à 100 % par la municipalité, mais certains programmes sont financés par la Generalitat, l’UE et la municipalité, tandis que d’autres dépendent uniquement de la municipalité. Ces derniers sont accessibles à tous les résidents, quel que soit leur statut juridique. Le gouvernement national collabore également avec Barcelona Activa en ce qui concerne les visas et les permis pour les entrepreneurs et les migrants hautement qualifiés. a, en collaboration avec les start-ups, identifie les nouveaux besoins ou lacunes en matière d’emploi et en informe les autorités nationales (OCDE, 2018).

révision et de mise à jour visant à préciser les lignes stratégiques pour l'avenir des politiques interculturelles à travers le nouveau plan interculturel de Barcelone 2021-2030, promu par le commissaire au dialogue interculturel et au pluralisme religieux, le département de la culture, de l'éducation, des sciences et de la communauté (Mairie de Barcelone, 2020).

Une des phases du processus a été l'élaboration d'un diagnostic à travers une réflexion commune menée entre les différentes sphères municipales pour la promotion de la transversalité et de la territorialisation, mais aussi, avec la société civile, dans le but d'identifier les principaux défis et priorités de la ville. Le processus qui a débuté en octobre dernier a permis la participation de professionnels des différentes zones et districts municipaux, ainsi que des personnes qui, de par leur expérience et leur parcours professionnel, ont une connaissance approfondie de l'interculturalité, du réseau associatif et de la société civile à Barcelone. Plus précisément, des sessions de groupe et des entretiens en petit comité ont été organisés avec des experts de différents secteurs. Les entretiens ont porté sur des sujets tels que les politiques interculturelles, la culture, l'intersectionnalité, la jeunesse, le multilinguisme, la santé et la lutte contre le racisme. Les différentes contributions ont permis d'élargir le diagnostic, de mettre en évidence les limites ou les défis, les bonnes pratiques et les améliorations, et de mettre sur la table des propositions concrètes pour l'application de la perspective interculturelle à Barcelone (Mairie de Barcelone, 2020).

La Mairie de Barcelone a investi 1,9 million d'euros pour ce plan qui s'engage à adopter une approche interculturelle dans les politiques à travers cinq axes : égalité, reconnaissance de la diversité, dialogue et participation, gouvernance. Dans ce plan, l'accent est particulièrement mis sur la gouvernance, afin que soit pensé des indicateurs réalistes et qu'une réelle capacité de suivi puisse être mise en œuvre par les différents départements de la Mairie (communication personnelle, Torres D., 2021). Ce nouveau plan a quatre objectifs stratégiques : créer et favoriser des espaces pour encourager le dialogue et les relations interculturelles, sensibiliser et faire connaître la diversité culturelle présente dans la ville, générer des opportunités pour la construction de projets et d'actions interculturels et développer des plans d'action dans les différentes sphères municipales (Fernandez, 2019). Pour ce faire, la Mairie veut renforcer les structures déjà existantes comme le Service d'Attention aux Immigrant.es, Emigrant.es et Réfugié.es (SAIER), le Service d'Orientation et d'Accompagnement pour les Personnes Immigrées (SOAPI), le programme Nouvelles Familles, le programme Nausica, faciliter la coordination entre ces différentes structures et continuer à exhorter l'État à octroyer un financement pour les politiques d'accueil aux immigré.es et réfugié.es à l'aide des fonds européens, un objectif qui n'est actuellement pas atteint (Mairie de Barcelone, 2018). Entre autres mesures du programme interculturel, sont prévues des heures de formation à l'interculturalité à destination des entités, associations et différents départements municipaux. Cependant, la formation interculturelle dépend beaucoup de l'engagement politique des acteurs, étant donné qu'elles ne sont pas obligatoires, seules les personnes volontaires y participent. Par exemple, le district de Ciudad Vella¹⁶ s'est engagé à former tout le personnel du district, mais cela dépend fortement de la volonté politique. Un autre défi est celui de pouvoir adapter cette formation à tous les publics, en effet, une même formation ne peut être impartie à un.e urbaniste, un.e gérant.e de la culture etc. Ce plan travaille aussi en ce sens, pour tenter d'adapter les formations aux différents profils (communication personnelle, Torres D., 2021).

¹⁶ Le district qui reçoit le plus de population migrante

Par ailleurs, des dispositifs déjà existants vont être réactivés comme par exemple, la Xarxa d'Acollida (XESAJE) qui est le réseau d'accueil et d'accompagnement pour les personnes migrantes, créé en 2007 et qui a pour but de travailler de manière coordonnée pour favoriser l'égalité des chances, la convivialité et la cohésion sociale à partir du soutien et du travail conjoint d'entités membres sur le territoire. Son objectif est de garantir que les personnes immigrées acquièrent progressivement les moyens sociaux nécessaires pour se développer de manière autonome dans la ville.¹⁷

Ainsi, comme cela a été évoqué, les objectifs de ce plan s'illustrent par des actions concrètes. A ce titre, une des stratégies qui a été employée pour le premier plan interculturel de 2010 a été le déploiement de la "Stratégie Anti-Rumeur" qui, aujourd'hui, va se voir revalorisée par le nouveau plan. Lors de l'élaboration de cette stratégie ont été convoquées plusieurs entités et organisations qui avaient participé à la création du plan interculturel. La genèse du nom "anti-rumeur" est née à la suite de plusieurs consultations et enquêtes auprès de la population sur ce que pouvaient être, selon elle, les principales barrières qui empêchaient les personnes d'avoir des interactions positives. La majorité des réponses touchaient aux thèmes liés à la subjectivité, aux préjugés et stéréotypes. Après avoir constaté et confirmé que la majorité des personnes ne s'identifiaient pas directement avec le racisme, a été décidé que le terme "rumeur" était celui qui pouvait toucher une majorité de la population. En effet, toute personne a été associée et concernée d'une manière ou d'une autre, par une ou des rumeurs. Les rumeurs sont quelque chose de quotidien et d'humain qui sont présentes dans toutes les idéologies, familles et groupes sociaux. Cette approche ne prétend pas remplacer les luttes anti-discriminations, sinon qu'elle se présente comme une approche complémentaire qui se centre sur la prévention et la volonté d'atteindre une majorité de la population pour qu'elle prenne part dans ce processus de réflexion et prenne conscience de ces problématiques (communication personnelle, Torres D., 2021).

Ainsi, plus généralement, la stratégie anti-rumeur vise à construire un contre-récit aux rumeurs sur les personnes migrantes et faire émerger un discours positif sur la diversité. La municipalité organise également des ateliers pour permettre aux témoins d'attitudes discriminatoires, d'intervenir. Par exemple, suite aux attaques terroristes qui ont frappé Barcelone le 17 août 2017, le programme a intensifié sa communication et sa sensibilisation sur le sujet afin de freiner l'augmentation de rumeurs et de messages discriminatoires sur les réseaux sociaux ciblant les affiliations ethniques et religieuses. Ancrée dans une perspective interculturelle, la municipalité a lancé en 2017 un plan de lutte contre l'islamophobie dont l'objectif est de présenter l'islamophobie comme une forme de discrimination, de contrecarrer la diffusion d'images négatives sur l'islam, de normaliser la diversité religieuse et de renforcer les mécanismes contre cette forme de discrimination. Ce plan de 18 mois a été doté d'un budget de 55 000 euros et a été conçu avec la participation d'universitaires, d'ONG de lutte contre le racisme, d'organisations musulmanes et de résident.es. La municipalité a décidé d'intervenir contre l'islamophobie en tant que phénomène de discours stéréotypés et de discrimination envers les résident.es musulman.es (ou perçu-es comme tels). Le plan consiste en un ensemble de mesures à court terme (par exemple, des campagnes de sensibilisation, l'inclusion de l'islamophobie comme forme de discrimination dans la directive de la police municipale), à moyen terme (des ateliers scolaires sur les stéréotypes de l'islam et la diversité religieuse, le soutien aux organisations musulmanes pour la création de la "Journée contre l'islamophobie") et à long terme (par

¹⁷ La Xarxa de Acollida est un réseau qui fait partie de l'Accord Citoyen pour une Barcelone Inclusive

exemple, la création d'un observatoire des crimes haineux, un guide pour les travailleur·euses municipaux, etc.) (OCDE, 2018).

De la même manière, de 2010 à 2016, 3 000 agent.es de lutte contre les rumeurs ont été formé·es à Barcelone (personnel de l'administration publique, membres d'associations non gouvernementales, entreprises privées et citoyen·nes) (OCDE, 2018). L'agent.e anti rumeur était, dans ses débuts, des volontaires qui souhaitaient s'engager sur cette problématique et qui suivaient une formation pour se convertir en agent.e anti-rumeur. Le problème rencontré a été que beaucoup de personnes sont venues se former et parfois ne sont jamais revenues. Finalement, il a été décidé de former des personnes ciblées en fonction des problématiques qui traversent la ville à un moment donné afin d'avoir un réel impact, comme par exemple, s'il s'agit d'intervenir en urgence pour un thème éducatif, l'idée est de pouvoir trouver et former des personnes qui travaillent dans ce milieu. L'objectif de cette formation est que chaque acteur puisse intervenir dans son domaine. Par exemple, certains membres d'ONG ont incorporé cette formation dans des actions précises ou encore, ont inclus ces formations dans l'organisation (communication personnelle, Torres D., 2021). Le module fournit des éléments pour contrer les stéréotypes les plus courants à l'encontre des migrant·es et les personnes formées deviennent elles-mêmes des formateur·rices et peuvent intervenir dans la vie quotidienne lorsque ces discussions surgissent. En bref, il s'agit d'un outil dont chacun.e peut se réapproprier et c'est ainsi que la stratégie anti-rumeur s'est exportée dans d'autres municipalités telles que Belice, Sabadell etc. et d'autres pays tel que le Portugal.

A Barcelone, le réseau a remplacé la stratégie anti-rumeur. Une trentaine d'entités sont les plus actives dans ce réseau. La Mairie a externalisé le réseau, il est donc indépendant. Pour toute initiative ou proposition, il faut passer par le réseau, ce qui rend la dynamique moins participative. La Mairie met à disposition des espaces, des moyens et des outils pour que les entités puissent s'en emparer et proposer des initiatives, comme par exemple, des ateliers, des itinéraires de mémoire etc. (communication personnelle, Trias J., 2021)

Ainsi, le Réseau Anti-Rumeur de la ville de Barcelone constitue un espace de collaboration composé de différentes entités dans le but de :

“ Démonter les rumeurs et stéréotypes qui altère la cohabitation ; prévenir la propagation de nouvelles rumeurs et la création de stéréotypes, préjugés et attitudes discriminatoires, faciliter l'interaction positive dans la relation entre personnes qui appartiennent à différentes communautés pour favoriser un contexte de non propagation de rumeurs”

Mairie de Barcelone, s.d.

Le Réseau Anti-Rumeur s'organise autour de quatre commissions : formation, communication, territoire et stratégie et dynamisation, qui se réunissent mensuellement et en plénière. Pour ce qui concerne la commission stratégie, elle se réunit trimestriellement avec les responsables politiques municipaux.

En résumé, le nouveau plan interculturel de la ville de Barcelone tente de faire basculer cette approche de ville diverse, multiculturelle à ville interculturelle. Ce changement de paradigme permet de proposer des politiques publiques plus globales de diversité culturelle et non plus seulement

d'accueil. En effet, l'approche interculturelle permet d'intégrer et d'incorporer, en plus des populations migrantes, les personnes nées dans la ville mais qui proviennent d'autres contextes culturels comme les enfants d'immigré.es et les diversités historiques des peuples minorisés comme le peuple gitan (Mairie de Barcelone, s.d.).

Le plan interculturel de 2010 a été le référent pour ce nouveau plan. Ce plan était très innovateur car il faisait participer de manière transversale les différents départements de la Mairie pour son élaboration. Sa faiblesse en revanche s'est révélée au niveau opérationnel et d'évaluation, bien qu'il ait permis de penser une nouvelle approche et stratégie. En effet, malgré les changements de gouvernement, ce "parapluie" stratégique s'est maintenu, et ce, en raison du fait que le plan a représenté un investissement d'un an de travail pour construire un consensus politique de tous les partis qui composaient le conseil municipal. De ce fait, ce plan n'a pas été utilisé comme une bataille électorale, étant donné que le gouvernement entrant avait aussi participé à l'élaboration du plan. Aussi, ce plan était subventionné par le Conseil de l'Europe, donc cela représentait un coût de s'en défaire. En ce sens, pour penser la pérennité des politiques, il est nécessaire de les consolider au niveau interne (entités, partis politiques, musées, bibliothèques...) mais aussi, de trouver une reconnaissance internationale/européenne (communication personnelle, Torres D., 2021).

Ainsi, le programme interculturel témoigne de la volonté d'établir un dialogue entre la société civile et la Mairie et de l'impliquer dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour l'amélioration de la cohésion sociale de la ville en appréhendant les questions migratoires au-delà de l'accueil et pour une réelle intégration dans la dynamique de la ville.

Annexes

ANNEXE 1. Éléments historiques des migrations en Espagne

L'Espagne s'est longtemps constituée en un pays exportateur de colons, paysan·nes et travailleur·euses. Les grands flux d'émigration vers l'Amérique Latine et l'Europe se sont concentrés respectivement dans la première moitié du XXème siècle et dans les années qui ont suivi la deuxième Guerre Mondiale (2020). Dans l'Espagne contemporaine et jusque dans les années 50, la société espagnole pouvait être décrite comme agraire et émigrante. Dans les années 80 s'installent progressivement des européen·nes et surtout des retraité·es sur les zones côtières avec un fort tourisme de résidence. En ce qui concerne la migration extra-communautaire, elle se développe dans différentes périodes (Valero et Coca, 2014) :

- **1975-1985** : première vague d'immigration mais l'Espagne ne constitue pas pour autant un pays d'accueil. En 1975, résident seulement 165 289 personnes d'origines diverses, chiffre qui est passé à 241 975 en 1985 (INE, 2013). La majeure partie s'est installée à Madrid et Barcelone.
- **1985-1995** : l'Espagne commence à se révéler pays d'accueil, la présence migrante double et passe de 241 975 à 499 773 (INE, 2013).
- **1995-2007** : les populations migrantes représentent 8.5% de la population (INE, 2013). Les Communautés Autonomes où leur présence est la plus grande sont : Murcia, Valencia, Canarias et Andalucía.
- **2006-2009** : la crise financière mondiale et les politiques restrictives de l'Union européenne réduisent l'arrivée de personnes migrantes.
- **Depuis 1990**, s'observe une explosion de la migration latino-américaine qui jusqu'ici est la population la plus nombreuse en Espagne. Initialement, cette migration se faisait pour des questions politiques de fuite des dictatures (Argentine, Chili, Uruguay, Cuba), par des populations avec un haut niveau d'études. Jusqu'à la moitié des années 90, les argentin.es étaient les plus présent.es mais dans la seconde moitié des années 90, les dominicain.es et péruvien.nes deviennent majoritaires, notamment en raison de la migration des femmes qui se dédient au travail domestique en Espagne. En 2001, les colombien·nes et les équatorien·nes sont les principaux groupes présents.
- **Dans les années 90**, l'arrivée d'immigré.es en provenance d'Afrique commence à prendre de l'ampleur et finit par se constituer en second groupe majoritaire extra-communautaire après les latinos. Les marocain.es représentent les $\frac{3}{4}$ des résident.es africain.es en Espagne en 2013, devant les algérien.nes et les sénégalais.es. Iels se sont majoritairement installé.es en Andalousie, où le besoin de main d'œuvre dans le travail agricole et les chantiers de construction est important.
- **En 2003**, les pays de l'Est se constituent en nouveau groupe migratoire. Les Roumain.es sont la principale population qui entre dans le pays.
- **Dans les années 80** arrivent les philippin.es en Espagne, principalement des femmes qui se dédient au travail domestique. À la fin du XXème siècle, la Chine modifie sa politique de migration et rend plus facile la sortie du pays. A partir de 2005, le groupe chinois devient le groupe asiatique le plus nombreux. L'intensive arrivée de pakistanais.es depuis les années 2002 a déplacé le groupe des philippins à la troisième place.
- Pour terminer, les groupes en provenance d'Océanie et d'Amérique du Nord ne sont pas très nombreux et occupent des postes hautement qualifiés, notamment dans les grandes entreprises et multinationales (Valero et Coca, 2014).

ANNEXE 2. Présentation de l'autorité locale

La maire de Barcelone est Ada Colau du Parti Barcelona en Comú. Les partis politiques représentés au Conseil Municipal (du plus représenté au moins représenté) sont : Barcelona en Comú (Podemos), ERC (social-démocratie), PSC (socialistes), Junts Per Catalunya (centre), Ciutadans (droite), PP (extrême droite), Barcelona Pel Canvi (droite).

L'organisation municipale est organisée par le politique, qui définit la stratégie pour la ville et l'exécutif, chargé de mener à bien les objectifs par la mise en œuvre de politiques concrètes.

Structures qui assurent le Politique

Le Conseil Municipal est la plus haute instance politique représentative des citoyen.nes. Il est composé de 41 élu.es et est présidé par la maire. Elle contrôle les autres branches du gouvernement. La Plénière est compétente pour approuver le programme d'intervention municipal et voter le budget municipal. Le Conseil Municipal se réunit une fois par mois en ordinaire, il s'organise en régime de Plénière et de Commission. Les Commissions du Conseil Municipal sont chargées de traiter des problématiques spécifiques. La Plénière Municipale est formée par des élu.es de différents partis politiques proportionnellement à leurs sièges et elle est chargée de créer ces commissions.

D'une part existe les commissions permanentes, qui durent tout le mandat et se réunissent mensuellement et d'autre part, les spéciales, qui durent le temps d'accomplissement du travail pour lequel elles ont été créées.

Les groupes politiques municipaux doivent être composés au minimum de deux élu.es et regroupent les élu.es d'une même liste électorale ayant obtenu des sièges. Chaque groupe municipal est représenté par un porte-parole qui agit au nom du groupe. La maire est celle qui préside et représente le groupe municipal. Elle est chargée de la direction du Gouvernement et de l'Administration Municipale et de convoquer et présider les sessions de la Plénière du Conseil Municipal et de la Commission du Gouvernement. Elle désigne aussi les adjoint.es de la Mairie et les élu.es de l'équipe du gouvernement et gère l'Administration Municipale exécutive. Elle est aussi chargée de la gestion économique en accord avec le budget voté.

La structure exécutive est chargée de mener à bien les directives du Gouvernement et du Conseil Municipal.

Le responsable de l'exécutif est le gérant municipal qui coordonne les différents niveaux de gestion, ainsi que les 10 gérant-es de Districts, qui assurent la gestion municipale quotidienne dans les 73 quartiers de la ville. Le ou la gérante supervise les entités instrumentales de la Mairie qui gère de manière spécifique les différentes thématiques. La structure exécutive s'organise en direction, sous le contrôle du ou de la gérante municipale.

La Commission du gouvernement est l'organe exécutif de la Mairie et est composée de la Mairie comme présidente, des adjoint.es et des élu.es nommé.es par la Maire. Les fonctions sont celles énoncées dans la Charte Municipale, par la Maire ou un autre organisme municipal.

Les Conseils de Districts : le territoire de Barcelone se divise en dix Districts visant à décentraliser la gestion et établir une relation de proximité avec les citoyen.nes. L'instance de représentation de chacun d'eux sont les Conseils de Districts, ainsi que l'élu.e ou le/la président.e de Districts (Mairie de Barcelone, 2020).

ANNEXE 3. Champs d'actions de la Ville

Logement

- La ville de Barcelone dispose d'un réseau d'aide sociale primaire formé par les centres de services sociaux (CSS) de la ville, qui travaillent avec les organismes sociaux, institutions et associations de leur zone. Dans le cas des personnes étrangères nouvellement arrivées dans la ville (depuis moins d'un an), qui n'ont pas encore de résidence fixe dans un quartier, ou qui sont sans domicile et sans papiers, l'aide sociale est apportée par le SAIER (Service d'Assistance aux Immigrants, Emigrants, Réfugiés).
- Le Programa Nausica lancé par la ville de Barcelone offre des places d'hébergement pour les personnes réfugiées.
- La ville de Barcelone possède trois Centres de Premier Accueil d'hébergement d'urgence dans les quartiers de Nou Barris, Sant Gervasi, Zona Franca.

Regroupement familial

- Le Programme municipal Nouvelle Famille s'adresse à toutes les personnes étrangères non européennes qui vivent à Barcelone en processus de regroupement familial. Le service est dispensé par des professionnel·les assigné·es dans chaque district municipal et propose : orientation et accompagnement social individualisé des familles, conseils juridiques, orientation et accompagnement des mineur·es et des jeunes regroupé·es pour faciliter leur accès au système éducatif et de loisirs à Barcelone, accompagnement de groupes avant et après le processus de retrouvailles et ateliers spécialisés destinés aux femmes regroupées.

Santé

- En Catalogne, l'accès au système public de santé est garanti à tous·tes, indépendamment de la situation administrative de chacun. La carte individuelle d'assurance maladie (TSI) est le document qui permet d'accéder aux services du système de santé public. Pour l'obtenir, il faut s'adresser au Centre d'Attention Primaire de santé correspondant au domicile et fournir la documentation requise suivant la situation de chacun·e (*empadronamiento*, DNI, NIE ou passeport).

Education

- La Catalogne possède deux langues officielles : le catalan et l'espagnol qui coexistent dans une situation de bilinguisme. Apprendre les langues locales constitue la première démarche d'intégration sociale et professionnelle dans la ville. À Barcelone existe plusieurs endroits pour apprendre ou améliorer ses connaissances en catalan et en espagnol : le SAIER, le CNL (Consortium pour la Normalisation Linguistique), les organismes et services du Coordinateur de la langue, les écoles pour adultes et les bibliothèques publiques.
- Le SOAPI (Service d'Orientation et d'Accompagnement pour Personnes Immigrées) offre un service d'orientation, d'information, d'assistance juridique, d'apprentissage des langues et d'aide pour l'insertion socioprofessionnelle.
- Les Écoles pour adultes dispensent des cours de langues, offrent une formation élémentaire, proposent une préparation aux épreuves. Toute l'offre et les ressources figurent sur le site web du Consortium d'éducation de Barcelone/Étudiant·es et familles/Accès aux études/Éducation adultes.
- La validation consiste en la reconnaissance officielle de l'équivalence (de niveau, contenu, durée, charge horaire, etc.) entre des études étrangères terminées et un diplôme espagnol. Pour la validation non universitaire, le Consortium d'éducation de Barcelone est compétent. Pour la validation universitaire, il faut s'adresser à la Délégation du Ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports, département de la Haute Inspection de l'enseignement de Catalogne. Pour des conseils concernant la validation, il est aussi possible de s'adresser au SAIER (Mairie de Barcelone, 2020).

Culture/Sport

- Le Réseau des bibliothèques de la ville de Barcelone : elles offrent des services tels que le prêt de livres, la lecture à domicile, l'accès à Internet et au Wi-Fi, des fonds spécialisés, des clubs de lecture ou des cours spécifiques donnés dans les espaces multimédias. Elles disposent également de matériel et proposent des activités pour apprendre le catalan et l'espagnol, ainsi que des activités culturelles.
- Les Centres civiques : programmation continue d'activités culturelles, ateliers, des renseignements sur le quartier, l'accès à Internet...
- Les Maisons de quartier : espaces de rencontre dans les quartiers de Barcelone, où se discute des sujets qui intéressent les riverains, et où il est possible de participer à des propositions culturelles et d'autres loisirs.
- Associations : Barcelone dispose d'un vaste réseau d'organismes socioculturels, sportifs ou ludiques. Renseignements sur www.bcn.cat dans les offices d'accueil des particuliers (OAC) du quartier.

Formation professionnelle/Emploi

- Si la personne dispose d'un permis de travail ou de résidence, pour chercher un travail ou suivre une formation professionnelle, il est possible de s'adresser aux services publics pour l'emploi à Barcelona Activa (proposé des programmes et services pour améliorer l'accès à l'emploi), au SAIER, au réseau d'organismes qui proposent un soutien à l'insertion socioprofessionnelle, aux écoles pour adultes.
- Le Service pour l'emploi de Catalogne (SOC) dispose d'un réseau de bureaux pour l'emploi et de points en auto-service (PAS) : recherche de travail, orientation professionnelle, cours de formation, inscription au chômage...
- Le Réseau d'insertion socioprofessionnelle de Barcelone est formé d'organismes orientés vers l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'exclusion et des communautés les plus vulnérables.

Juridique

- Le SOAPI et le SAIER sont les organismes à même d'offrir un accompagnement juridique. Le SAIER est un service municipal et travaille conjointement avec des associations, ONG et syndicats tels que l'AMIC-UGT, CITE, CPNL, Croix rouge, ICAB.
- La Fondation MigraStudium, en lien avec l'Ayuntamiento de Barcelone propose aussi des services d'accompagnement juridique.
- Pour se renseigner sur l'obtention de permis de séjour ou de travail, ou pour d'autres consultations juridiques utiles aux étrangers, des services gratuits de conseils juridiques proposés par la mairie existent, ou bien le réseau des organismes sociaux de conseil juridique pour les étrangers (XESAJE).

Enfance, jeunesse

- Le Centre d'informations et de conseils pour les jeunes (CIAJ) : conseils en matière d'emploi, de tourisme et de mobilité internationale.
- Points information jeunesse de Barcelone (PIJ) : conseils sur logement, travail, formation académique, tourisme, santé, loisirs, etc. Ce réseau réunit les centres d'information et de conseil pour les jeunes, les points information jeunesse et les centres de ressources pour les associations de jeunes. Les PIJ sont situés dans les établissements d'enseignement secondaire et s'adressent aux élèves âgés de 12 à 16 ans.
- Bureau de l'emploi jeune (Generalitat de Catalogne) : service qui s'adresse aux jeunes âgé-es de 16 à 24 ans. Il offre des conseils et un accompagnement aux jeunes qui ne font pas d'études et qui ne travaillent pas, dans le but de les intégrer dans un processus d'orientation et/ou d'insertion professionnelle.

Plaidoyer/sensibilisation

- Le programme BCN Interculturalité, en collaboration avec des organismes du réseau BCN Anti-rumeurs est une proposition pour le vivre-ensemble interculturel. Il s'agit d'un outil de l'action anti-rumeurs et interculturelle dans la ville. Le catalogue contient des propositions variées d'activités de sensibilisation et d'éducation citoyenne visant à démonter les rumeurs, préjugés et stéréotypes sur la diversité culturelle et favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale (Mairie de Barcelone, 2019).

Participation politique/ Citoyenneté de résidence

- Empadronamiento-carte de résidence
- Le Conseil Municipal d'Immigration de Barcelone (CMIB) est un organe consultatif et de participation de la Mairie de Barcelone, composé d'entités et d'associations d'immigrées et d'accueil, d'acteurs sociaux, de groupes politiques municipaux et observateurs. Il a été créé en 1997 (Mairie de Barcelone, 2020).
- Certain.nes citoyen.nes extra-communautaires, dont leur pays ont signé un accord de réciprocité avec l'Espagne, peuvent voter aux élections municipales. Il s'agit de la Bolivie, le Cap Vert, le Chili, la Colombie, l'Equateur, le Paraguay, le Pérou, Trinidad y Tobago ainsi que la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit au padron et être résident depuis 5 ans (2019).

Bibliographie

Aguado i Cudolà, V. (2003). Hacia una nueva población municipal: el padrón como instrumento para la realización de políticas públicas y para el ejercicio de derechos de españoles y extranjeros.

Agustín, Ó. G., & Jørgensen, M. B. (2019). Ciudades solidarias y cosmopolitismo desde abajo. Barcelona como ciudad refugio. vol 17.

Bouvier, J. (2020). *L'engagement des villes-refuges européennes envers les droits humains comme opportunité pour le droit international*. Université Laval. 72 p.

Bulletin Officiel de l'Etat. (2010). Accès <https://www.boe.es/buscar/pdf/2010/BOE-A-2010-9107-consolidado.pdf>

Carrillo, E. & Delgado., L. (1998). El entorno, los instrumentos y la evolución de la política de inmigración en España (1985-1996). *Papeles de trabajo del Instituto Universitario Ortega y Gasset*.

Colau, A., Hidalgo A., Spyros, G. (2015). We, the cities of Europe. *Ada Colau Blog*. Accès <https://ajuntament.barcelona.cat/alcaldesa/en/blog/we-cities-europe>

Colau, A. (2015). Carta a Rajoy. *Ajuntament de Barcelona*. Accès <http://ajuntament.barcelona.cat/alcaldesa/ca/blog/carta-rajoy>

Conseil Général Catalan. s.d. Accès https://www.diba.cat/c/document_library/get_file?uuid=04dcf2d9-4249-4f03-aaa9-459cabcc5db9&groupId=1295730

Conseil Municipal d'Immigration de Barcelone. (2014). *Las 67 propuestas del CMIB*. Accès https://ajuntament.barcelona.cat/dretsidiversitat/sites/default/files/67.propuestas.CMIB_0.pdf

Domingo, A., & Sabater, A. (2010). El empadronamiento de la población extranjera en los municipios catalanes de 2004 a 2008. *Scripta Nova. Revista Electrónica de Geografía y Ciencias Sociales*, 14(34).

Fernández, A. (2019). Colau destina 1,8 millones a fomentar la interculturalidad y combatir rumores. *Metrópoli Abierta*. Accès https://www.metropoliabierta.com/el-pulso-de-la-ciudad/colau-millones-interculturalidad-rumores_18894_102.html

Generalitat. (2014). Accès https://web.gencat.cat/es/generalitat/estatut/estatut1979/titol_primer/

Idescat. (2018). *La inmigración, ahora y aquí*. Accès <https://www.idescat.cat/serveis/biblioteca/docs/cat/immigracio08es.pdf>

Idescat. (2021). *Padrón municipal de habitantes*. Accès <https://www.idescat.cat/pub/?id=pmh&lang=es>

Instituto Nacional de Estadísticas. (2019).

Ioé, C. (2001). Política migratoria española en el marco europeo. *Studi emigrazione*, 144, 855-868.

Izquierdo, A. (2004). Cambios en la inmigración a resultas de la política restrictiva del gobierno español. *CCIS*. 1-34.

López Sala, A. (2005). Matters of State? Immigration Policy-making in Spain as a new political domain. *Migration: European Journal of International Migration and Ethnic Relations*, nº 43. pp. 35-49.

Mairie de Barcelone. (2020). Los residentes de nacionalidad extranjera representan 21.6% de la Población de Barcelona, un máximo en la historia reciente de la ciudad. https://ajuntament.barcelona.cat/relacionsinternacionalsicooperacio/es/noticia/record-de-habitantes-en-barcelona-1-663-530-personas-3_975259

_____ (2016).

Los refugiados forman parte de nuestra identidad. Accès

https://ciutatrefugi.barcelona/es/noticia/infobarcelonaeslos-refugiados-forman-parte-de-nuestra-identidad_387993

_____. s.d. Impulsamos la interculturalidad. Accès

<https://ajuntament.barcelona.cat/dretsidiversitat/es/barcelona-ciudad-diversa/impulsamos-la-interculturalidad>

_____. (2018). Accès

https://ajuntament.barcelona.cat/novaciudadania/sites/default/files/documents/1_pla_immigracio_i_ciudadania.pdf

. s.d. Accès

https://ajuntament.barcelona.cat/dretsidiversitat/sites/default/files/DI-plena-dret-a-vot_1.pdf

. (2020). Accès

<https://ajuntament.barcelona.cat/consell-municipal-immigracio/es/quienes-somos>

.(2020). Accès

https://ajuntament.barcelona.cat/bcnacciointercultural/es/noticia/el-proceso-participativo-por-la-elaboracion-del-nuevo-plan-de-interculturalidad-de-la-ciudad-llega-a-su-fin_1019860

Máxima, J. (2020). *Imperio Español*. Accès <https://www.caracteristicas.co/imperio-espanol/>.

OCDE (2018), *Working Together for Local Integration of Migrants and Refugees*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264085350-en>.

OCDE (2018), « Responses to migrant integration in Barcelona », dans *Working Together for Local Integration of Migrants and Refugees in Barcelona*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264304062-6-en>.

Rodriguez, M. (2020). Empadronamiento sin domicilio fijo, el negocio de un derecho que los ayuntamientos se niegan de conocer. *El Salto Diario*. Accès <https://www.elsaltodiario.com/migracion/empadronamiento-sin-domicilio-fijo-negocio-derecho-ayuntamientos-se-niegan-reconocer>

Sánchez G. & Sánchez R. (2017). España, entre los Estados que más han incumplido su cuota de refugiados junto a los países del Este. *El Diario*. Accès https://www.eldiario.es/desalambre/espana-incumplido-cuota-refugiados-paises_1_3168858.html

s.n. (2020). El Congreso rechaza una regularización total de los migrantes, defendida por ERC. *Líderes*. Accès https://www.cope.es/actualidad/noticias/congreso-rechaza-una-regularizacion-total-migrantes-defendida-por-erc-20200922_907081

s.n. (2018). Los extranjeros en Cataluña podrán votar en las municipales de 2019. *SingularInfo*. Accès <https://singularinfo.opennemas.com/articulo/comunicados/extranjeros-cataluna-pueden-votar-municipales-2019/20181021223748004573.html>

s.n. (2016). Barcelona facilitará el empadronamiento sin domicilio fijo a vecinos que carezcan de un hogar estable. *La Vanguardia*. Accès <https://www.lavanguardia.com/local/barcelona/20161219/412732511652/barcelona-empadronamiento-sin-domicilio-fijo.html>

Solé, C., & Parella, S. (2008). El modelo de gestión de las migraciones en Cataluña: ¿una «vía catalana» de integración?». *Política y sociedad*, 45(1), 85-101.

Subirana, J. (2020). El Ayuntamiento dice que la cooperativa de ex manteros será viable. *MetropoliAbierta*.

Valero-Matas, J. A., Coca, J. R., & Valero-Oteo, I. (2014). Análisis de la inmigración en España y la crisis económica. *Papeles de población*. 20(80). pp. 9-45.

Vélez, R. S. (2011). El impacto social de la crisis: el papel del mundo local en la integración de la inmigración: estudio de caso de Barcelona. *Anuario CIDOB de la Inmigración*. pp. 76-103.

Vila N. (2018). El Suprem obliga l'Estat a traspasar a la Generalitat l'acollida dels refugiats. *Ara*. Accès https://www.ara.cat/societat/Generalitat-sera-responsable-acollida-refugiats-Suprem-ordena-traspas-competencies-Estat-immigracio_0_2121388043.html

Zarauz, J. (2007). *Incidencia del padrón municipal en el ejercicio de los derechos de las personas extranjeras en situación irregular* p. 131.

Alliance Migrations

Plus d'informations

<https://alliance-migrations.fr>

<https://o-c-u.org>



<https://anvita.fr>

